Les activités reprennent

Préambule, redémarrage des activités sportives et culturelles

Des mesures particulières sont mises en place suite aux directives gouvernementales concernant la crise sanitaire de la COVID 19. Le Bourg-St-Bernard n'étant pas en zone d'alerte renforcée, les activités peuvent avoir lieu, en respectant certaines règles :voir ci-contre.